

DELIBERATION - MOTION

Sur la prévention des incendies par le pastoralisme et l'agriculture

La Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, réunie en session le 23 février 2023, sous la présidence de Mme Fabienne BONET,

CONSIDERANT la contribution des éleveurs et viticulteurs, à la prévention des risques d'incendie,

CONSIDERANT la multiplication des incendies qui ont ravagé la méditerranée et la France ces dernières années,

CONSIDERANT l'accroissement des risques incendie en Roussillon liés à l'augmentation des friches et l'extension urbaine en zone agricole,

CONSIDERANT le Plan Stratégique national (PSN) français validé par la Commission européenne,

CONSIDERANT l'appel à projet MAEC ouvert en septembre 2022 par la DRAAF Occitanie, ouvert pour la prévention incendie au seul pastoralisme et l'absence des Aspres et du Conflent dans le zonage régional MAEC relatif à la prévention des incendies,

CONSIDERANT l'extrême sensibilité des Aspres et du Conflent en termes d'incendies et la contribution essentielle de la viticulture à la prévention des incendies.

DEMANDE

- **La révision de la carte régionale MAEC relatif à la prévention des incendies pour intégrer le Conflent,**
- **Une dotation complémentaire pour le PAEC OC_POCA qui prenne en compte la réalité des risques d'incendie sur les Aspres,**
- **L'ouverture d'un appel à projet MAE prévention incendie en 2023 qui intègre la viticulture.**

VOTE A L'UNANIMITE

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Perpignan, le 23 février 2023

La Présidente,
Fabienne BONET

